Canada

Agriculture
Canada

Canadian Agriculture Library
Bibliothèque canadienne de l'agriculture
Ottawa K1A 0C5

AUG
AOUT 1 3 1999

L'INDUSTRIE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE ET LE BOGUE DE l'an 2000

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

30.4
A12
-2000
199

L'INDUSTRIE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE ET LE BOGUE DE L'AN 2000

Cette brochure a été conçue pour vous aider à comprendre le bogue de l'an 2000, les répercussions qu'il peut avoir sur vos opérations et les mesures que vous devez prendre afin d'assurer la conformité de vos systèmes à l'an 2000.

Avertissement

Cette brochure sert uniquement d'outil d'information et ne doit pas être considérée comme une opinion ou un avis juridique. Les personnes qui se serviront de ces renseignements doivent consentir à tenir exempts Sa Majesté du Chef du Canada ainsi que tous ses représentants de toute réclamation découlant de son usage.

LE BOGUE DE L'AN 2000

Vous savez probablement déjà que votre entreprise ou vous-même risquez d'être victimes de pannes d'ordinateurs ou de matériel informatisé causées par le bogue de l'an 2000. La cause de ce problème remonte aux années 1960. En effet, les programmeurs d'alors ont choisi de représenter l'année par deux chiffres plutôt que quatre. À l'époque, cette approche avait permis d'économiser des millions de dollars. Cependant, au tournant du siècle, lorsqu'on passera de 99 à 00, les ordinateurs pourraient interpréter le double zéro comme étant l'an 1900 et non l'an 2000.

On utilise beaucoup de systèmes intégrés dans l'industrie alimentaire. Les appareils de ventilation, de réfrigération, de traitement, de traite ou de congélation peuvent contenir des puces. Les appareils qui déterminent les dates de péremption ou les dates d'expédition et de réception peuvent aussi être affectés.

Les ordinateurs et les logiciels qui utilisent les codes à deux chiffres sont non seulement encore présents, ils le sont partout. Le problème est très répandu. Il touche toutes les industries, tous les secteurs et tous les pays. Presque toutes les entreprises qui comptent sur du matériel contenant des puces informatiques risquent d'être affectées. Même une puce conforme à l'an 2000 utilisée avec un système non conforme pourrait causer des problèmes.

Toutes les puces ne seront pas touchées par le problème de l'an 2000. Il faut toutefois déterminer lesquelles le seront et régler le problème afin qu'elles soient fonctionnelles après le 1er janvier 2000.

RELEVER LE DÉFI

Afin de déterminer si votre entreprise sera touchée ou pour régler le problème, procédez comme suit :

1. **Faites l'inventaire** de votre matériel, des machines et des systèmes qui risquent d'être touchés. Certains systèmes informatisés sont facilement reconnaissables, d'autres le sont beaucoup moins. N'oubliez pas d'inclure tout le matériel automatisé.

2. **Évaluez vos systèmes** afin de déterminer quels programmes et quels éléments doivent être remplacés ou convertis. Vous pouvez communiquer avec vos fournisseurs de matériel et de logiciels afin d'obtenir leur avis sur la préparation à l'an 2000. Assurez-vous de remplacer ou de réparer en premier les éléments essentiels au fonctionnement de votre entreprise.

3. **Élaborez et mettez en oeuvre des stratégies** de conversion ou de remplacement. Si vous choisissez de remplacer votre équipement, il serait prudent d'établir d'abord un budget des dépenses. Les petites et moyennes entreprises pourront déduire jusqu'à 50 000 $ pour l'acquisition de matériel et de logiciels afin de remplacer les systèmes non conformes à l'an 2000. Pour de plus amples informations, communiquez avec le Bureau des services fiscaux de Revenu Canada de votre localité ou consultez le site Internet sur l'an 2000 à l'adresse http://strategis.ic.gc.ca/sos2000.

4. **Mettez vos systèmes à l'essai.** La mise à l'essai des systèmes est un des éléments essentiels de la préparation à l'an 2000 et permet de repérer et de corriger les problèmes avant le 1er janvier. Mettez tous vos

systèmes à l'essai. Assurez-vous aussi de vérifier tous les systèmes contenant des puces intégrées, puisqu'ils peuvent être d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de votre entreprise. Avant de faire des essais sur votre ordinateur, assurez-vous qu'un mécanisme de sauvegarde est en place ou copiez tous vos programmes et fichiers. Communiquez avec votre fournisseur de matériel ou avec le fabricant pour savoir comment vérifier les systèmes.

5. **Prévoyez les problèmes.** Assurez-vous de préparer des plans de rechange en cas de problème grave. Même si vous croyez être prêt pour le nouveau millénaire, un détail vous a peut être échappé. Vous devez prévoir les répercussions d'une panne importante sur votre entreprise et sur d'autres entreprises. Une planification d'urgence est un des éléments d'une gestion saine et prudente. N'oubliez pas de faire connaître ces plans d'urgence à votre épouse, à votre associé en affaires ou à vos employés afin qu'ils puissent les mettre en oeuvre si vous en êtes incapable.

6. **Assurez-vous que les autres sont prêts.** Rappelez-vous qu'aucune entreprise ne peut fonctionner en vase clos. Vous pouvez rendre vos propres systèmes informatiques conformes à l'an 2000, mais vos fournisseurs, vos clients et vos partenaires

Bon nombre d'entreprises constatent qu'elles ont moins de temps qu'elles ne le pensaient. Une bonne collaboration peut s'avérer une solution de choix. Partagez vos connaissances avec autrui. Ne perdez pas votre temps à réinventer la roue. Quelqu'un d'autre a peut-être déjà trouvé une solution à votre problème.

commerciaux peuvent aussi éprouver des problèmes. Vous devez prendre les mesures nécessaires pour protéger votre entreprise des problèmes que pourraient éprouver des partenaires commerciaux mal préparés. Déterminez qui sont vos partenaires et rappelez-vous que si un seul des maillons est faible, toute la chaîne pourrait en souffrir.

Ce problème ne relève pas uniquement de vos services techniques. Le bogue de l'an 2000 affecte tous les aspects du commerce. Les répercussions financières et légales sont nombreuses et vont des questions de bris de garantie à l'exactitude des états financiers. La diligence des gestionnaires à résoudre un problème prévisible peut aussi être remise en question. Pour éviter les actions en justice, on recommande aux entreprises d'obtenir des avis juridiques et d'évaluer les répercussions juridiques pour leur domaine d'activité.

Le bogue de l'an 2000 nous concerne tous... Ensemble, nous pouvons relever le défi.

Même si le gouvernement offre son aide aux industries, chaque entreprise est responsable de régler ses propres problèmes liés à l'an 2000 et devra assumer les conséquences d'une préparation inadéquate.

RENSEIGNEMENTS ET PROGRAMMES CONNEXES

Si vous voulez en apprendre plus sur le bogue de l'an 2000 ou si vous désirez obtenir de l'aide afin de préparer votre entreprise, voici quelques outils qui pourront vous être utiles :

- **Campagne CAN2K :** Industrie Canada a créé un coffret d'outils virtuel contenant un manuel pour l'élaboration d'un plan d'action. On peut se procurer ce coffret dans l'un des 2 000 centres d'accès communautaire du Canada ou le télécharger du site **http://www.can2k.com.**

- **L'an 2000 – Première étape :** Pour 195 $, une entreprise peut faire évaluer jusqu'à 10 ordinateurs et faire préparer un plan d'action propre aux problèmes auxquels elle fait face. Pour de plus amples informations, visitez le site Web du Programme étudiants bien branchés à l'adresse **http://www.scp-ebb.com/f2000.htm,** ou faites le **1 888 807-7777.**

- **Prêt pour l'an 2000 :** La Banque de développement du Canada a créé un programme de prêts de 50 millions de dollars, intitulé « Prêt pour l'an 2000 », pour aider les PME à se préparer à l'an 2000. Les propriétaires de petites entreprises peuvent maintenant recevoir des prêts à terme spécialement adaptés comportant des modalités de remboursement souples. Pour de plus amples informations ou pour discuter du bogue de l'an 2000, faites le **1 888 463-6232**, ou visitez le site Web de la BDC à l'adresse **http://www.bdc.ca.**

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

- Le site Web d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à l'adresse **http://aceis.agr.ca/policy/y2k/index_f.html** contient de précieux renseignements et des liens vers d'autres sources d'information.
- On peut trouver des données sur l'état de préparation à l'an 2000 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à l'adresse **http://www.cfia-acia.agr.ca**.
- Le gouvernement du Canada dispose d'une mine d'informations utiles pour les consommateurs et les entreprises. Faites le **1 8ØØ O-Canada** (1 800 622-6232) (**ATS : 1 800 465-7735**), ou visitez le site Web sur l'an 2000 à l'adresse **http://www.info2000.gc.ca**.
- Communiquez avec votre municipalité ou avec votre gouvernement provincial afin de déterminer son état de préparation ou de voir si des séances d'information ou de formation sur le bogue du millénaire sont offertes.
- Les fabricants de matériel agricole, de matériel informatique et de logiciels ont mis sur pied des lignes sans frais à l'intention des clients et présentent de l'information sur l'an 2000 à leurs sites Web.
- Bon nombre d'organismes locaux, de bibliothèques et d'institutions d'enseignement disposent de renseignements et de ressources et la plupart des ministères provinciaux de l'Agriculture ont des sites Web qui contiennent de précieux renseignements.

Numéro de publication : 2009/F